



26.07.2016 - 09:00 Uhr

Prévenir les dégâts liés aux feux d'artifice / Conseils du Cipi et du bpa à l'occasion du 1er août

Bern (ots) -

La Fête nationale et ses traditionnels feux d'artifice approchent à grands pas. Toutefois, ces derniers ne sont pas sans danger. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) et le bpa - Bureau de prévention des accidents rappellent les principales mesures de précaution à adopter pour célébrer la fête du 1er août en toute sécurité.

L'année dernière, en Suisse, près de 250 personnes se sont blessées avec des feux d'artifice. Il est donc important que les utilisateurs de feux d'artifice se renseignent au préalable auprès du personnel de vente quant au maniement des engins pyrotechniques. En effet, la température d'allumage d'un simple feu de Bengale dépasse déjà les 400 °C. Ainsi, l'inattention et la négligence peuvent causer de graves accidents. La distance de sécurité recommandée avec les personnes et les bâtiments doit toujours être respectée. Veillez également à ce que les pièces d'artifice restent hors de portée des enfants.

Pour éviter tout accident, il est important de suivre les mesures de précaution suivantes préconisées par le Cipi et le bpa:

- Lors de l'achat de pièces d'artifice, informez-vous sur leur utilisation et lisez le mode d'emploi.
- Stockez toujours les feux d'artifice dans un endroit frais et sec.
- Placez les feux d'artifice sur une base stable, en respectant les distances de sécurité avec les personnes, les animaux et les bâtiments.
- Ne tirez des fusées qu'à partir de tubes ou de bouteilles bien ancrés dans le sol.
- N'allumez jamais un feu d'artifice dans une foule.
- Gardez les pièces d'artifice hors de portée des enfants, et ne laissez les adolescents allumer des feux d'artifice que sous la surveillance d'adultes.
- Ne fumez en aucun cas à proximité de pièces d'artifice.
- Attendez 10 minutes avant de vous approcher des ratés et ne les rallumez jamais.
- Aspergez d'eau les feux d'artifice usagés avant de les jeter.
- Protégez les maisons d'éventuelles pièces d'artifice hors de contrôle: fermez les portes, les fenêtres et les velux.
- Gardez du matériel d'extinction à portée de main (p. ex. extincteur, couverture anti-feu ou seau d'eau).

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100791014> abgerufen werden.